



## Code de vie 2020-2021 - École de la Maisonnée

COMPORTEMENTS ATTENDUS EN TOUT TEMPS	RAISONS
<b>RESPECT DE SOI ET DES AUTRES</b>	
Je respecte les autres (élèves et adultes) en adoptant un langage, une attitude et des gestes respectueux.	⇒ Pour vivre dans un climat agréable et développer une meilleure relation avec les autres.
J'applique les règles et les consignes données par les adultes.	⇒ Parce que les adultes sont là pour m'aider et me guider.
Je circule en silence aux heures où des élèves travaillent.	⇒ Pour maintenir un climat favorable à l'apprentissage.
Je me comporte de façon sécuritaire en tout temps et je fais preuve de bienveillance envers les autres.	⇒ Pour assurer ma sécurité et celles des autres.
Je me présente à l'école dans une tenue convenable respectant l'hygiène, la propreté et la sécurité.	⇒ Parce qu'il y a des tenues appropriées aux différents contextes et pour développer une image positive de moi.
<b>ENGAGEMENT</b>	
Je m'engage à faire les travaux selon les consignes et à les remettre à temps.	⇒ Pour mieux apprendre et me donner toutes les chances de réussir.
Je suis présent(e) à l'heure et à l'endroit prévu. Je demeure à l'endroit prévu.	⇒ Pour ma sécurité et pour profiter pleinement de tout ce qui m'est offert à l'école.
J'ai en ma possession tout le matériel scolaire nécessaire.	⇒ Pour bien faire mon travail d'élève.
<b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>	
J'apporte une collation santé : fruits, légumes, produits laitiers, en tenant compte des particularités (voir annexe collations)	⇒ Pour prendre soin de moi et être en santé.
J'apporte uniquement les objets permis.	⇒ Pour éviter les conflits, les bris, les vols ou les accidents.
Je me déplace calmement et en marchant à l'intérieur de l'école.	⇒ Pour assurer ma sécurité et celle des autres.
<b>RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT</b>	
Je prends soin du mobilier, des biens communs, de mon matériel et de celui des autres.	⇒ Pour prendre conscience de la valeur des choses et pour être en mesure d'effectuer mon travail.
Je maintiens les lieux propres et en bon état.	⇒ Pour vivre dans un milieu agréable et accueillant.
Je participe au programme de recyclage et de compost de l'école.	⇒ Pour contribuer à la préservation de notre planète.

J'ai pris connaissance de mon code de vie et je m'engage à le respecter pendant toute l'année scolaire.

Signature de l'élève : \_\_\_\_\_

J'ai pris connaissance du code de vie de mon enfant et je m'engage à collaborer avec l'école afin que mon enfant le respecte tout au long de l'année.

Signature du parent : \_\_\_\_\_

## **ANNEXE A**

### **TENUE VESTIMENTAIRE**

L'école étant un milieu d'éducation, il est raisonnable que nous puissions fixer certaines normes :

- Je me présente à l'école dans une tenue (physique et vestimentaire) convenable respectant l'hygiène, la propreté et la sécurité.
- En éducation physique, je porte des vêtements adaptés à cette activité et différents de ceux portés en classe et je possède des espadrilles qui ne marquent pas les planchers.
- Au printemps et à l'automne, je porte des chaussures imperméables dans la cour jusqu'à ce que la direction autorise le port de chaussures plus légères. Je dois avoir alors deux paires de chaussures.
- Étant donné les conditions climatiques changeantes, les vêtements extérieurs doivent être adaptés selon les saisons et le climat.
- Les chaussures et les sandales que je porte doivent me permettre de jouer ou de participer aux activités de l'école de façon sécuritaire. Elles doivent donc être attachées en tout temps.
- Beau temps, mauvais temps, les récréations se dérouleront à l'extérieur.
- Lors les jours de pluie, les vêtements des élèves doivent être appropriés.

### **INTERDITS**

- Vêtement ou article affichant la violence ou le non-respect;
- Pantalon malpropre, troué ou short trop court (mi-cuisse);
- Robe-soleil ou camisole avec bretelles "spaghetti";
- Vêtement qui découvre le ventre et/ou le dos

## ANNEXE B

### COLLATIONS

**FORTEMENT RECOMMANDÉES** : fruits et légumes frais, fromage.

**ACCEPTABLES** : fruits secs, céréales non sucrées, biscottes/craquelins, galettes de riz nature, barres nutritives sans chocolat, purée en sachet seulement.

**INTERDITS** : toute collation qui contient des arachides, traces d'arachides ou de noix;

- boîte de jus;
- collation nécessitant l'utilisation d'un ustensile;
- toute collation dont le sucre apparaît dans les trois premiers ingrédients;
- Croustilles, chocolat, bonbons, maïs soufflé;
- Rouleaux aux fruits, salade de fruits; compote de pommes;
- Desserts (gâteaux-galettes-biscuits), pudding;
- Céréales sucrées;
- Barres tendres;
- Nouilles sèches;

IDÉES DE COLLATIONS	
<p><b>Fruits frais</b> Pommes entières ou tranchées; Banane entière ou tranchée; Orange ou pamplemousse en quartiers; Raisins, clémentines, kiwis en cubes; Prunes; Melon d'eau, de miel ou cantaloup en cubes; Morceaux de pêche ou de poire; Fraises, bleuets ou framboises. <b>Fruits séchés</b> : raisins secs, figues, dattes, etc.</p>	<p><b>Légumes crus</b> Bâtonnets de carottes; Rosettes de chou-fleur; Brocoli cru; Bâtonnets de céleri; Rondelles de poivrons verts ou rouges; Mini-tomates; Concombres pelés et tranchés.</p>
<p><b>Produits céréaliers</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Muffin de blé entier, de son, aux fruits</li><li>- Biscuits à l'avoine</li><li>- Craquelin de blé entier (avec fromage)</li><li>- Pain de blé entier (avec fromage)</li><li>- Galette de riz nature</li><li>- Barre muffin aux fruits ou aux légumes.</li></ul>	<p><b>Produits laitiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Fromage tranché ou en cubes.</li></ul>

## ANNEXE C

### BIEN-ÊTRE ET SÉCURITÉ

#### LES INTERDITS

Pour le bien-être et la sécurité de chaque enfant, **en tout temps**, il est interdit de...

- Flâner près du ruisseau.
- Se laisser glisser debout ou sur les genoux sur la cour d'école ou dans le débarcadère.
- Jouer ou flâner dans le débarcadère ainsi que dans le stationnement des enseignants.
- Jouer ou flâner sur le préau réservé au préscolaire.
- Grimper à la clôture.
- Lancer du gravier, de neige, de glace ou tout autre objet.
- Se promener en vélo ou autres objets à roulettes sur la cour.
- Apporter un objet de la maison ou un objet considéré dangereux.
- Mâcher de la gomme.
- Poser des gestes de violence, de vandalisme ou de vol.
- Utiliser les médias sociaux à l'école.
- Avoir en sa possession un cellulaire ou tout autre appareil électronique.
- Prendre des photos sans autorisation.
- Avoir en sa possession des médicaments à l'exception d'une ordonnance d'un médecin remise à un adulte de l'école.

## **ANNEXE D**

### **INTERVENTIONS**

#### **INTERVENTION FACE À LA DROGUE**

Tout élève qui a en sa possession de la drogue ou qui est sous l'influence de la drogue ou qui fournit ou vend de la drogue est immédiatement référé à la direction.

La direction communique avec les parents et les policiers.

L'élève est suspendu et la direction informe la commission scolaire qui procède selon sa politique et l'article 142 de la loi sur l'instruction publique.

#### **INTERVENTIONS DÉCOULANT DU CODE DE VIE**

Face à tout manquement au code de vie, l'intervenant adulte (en surveillance ou non) doit **agir** et poser des gestes concrets. Vous trouverez ci-après une liste non hiérarchisée de sanctions possibles :

- Avertissement inscrit à l'agenda.
- Retenues ou perte de récréation.
- Déplaisirs/pertes d'activité privilège.
- Réflexion écrite : j'explique ce que j'ai fait ou dessin pour les plus jeunes.
- Confiscation.
- Pratique du comportement adéquat (exemple : circulation).
- Médiations ou gestes réparateurs.
- Actes communautaires/travaux d'entretien.
- Rencontre individuelle avec l'enseignant.
- Communications aux parents.
- Accompagnement par un adulte dans les déplacements.
- Placer l'élève en attente au mur à l'extérieur.
- Sur la cour suivre et marcher avec l'enseignant sans avoir d'attention.
- Travail supplémentaire à la maison (pas de copie).
- Référence à la direction.
- Rappel verbal.
- Temps de reprise sur journées pédagogiques

#### **AGIRS MAJEURS**

- Lors d'un agir majeur (violence, intimidation, impolitesse, drogue, autres), le choix des interventions revient à la direction de l'école. Elle peut même décider d'une suspension à l'interne ou à l'externe.

#### **AGIRS MINEURS**

- Lors d'un agir mineur, la conséquence sera gérée par l'adulte témoin. Elle sera décidée en commun accord avec l'enseignant de l'élève. Un billet d'information pourrait aussi servir de moyen de communication auprès des parents, si c'est nécessaire.